



# Imposition de plus-values dans une succession

Par **Marc BEDJIDIAN**, le **21/10/2016** à **14:36**

Bonjour, dans le cadre d'une succession le capital de valeurs mobilières est déclaré dans la déclaration fiscale de succession. Ce capital déclaré inclut la plus-value s'il y en a eu une. Si ces valeurs sont vendues avant ou après la déclaration de succession les plus-values résultant sont-elles à nouveau imposables ou seule la plus-value entre la date du décès et la date de cession est imposable? En d'autres termes les héritiers doivent-ils, séparément, déclarer les plus-values?

2e question liée à la précédente: peut-on faire un rectificatif de la déclaration de succession qui incluerait les plus-values de cession, et dans quel délai? Merci beaucoup